

**Communauté de Communes
Quercy Rouergue et Gorges de L'Aveyron**

Rapport annuel

2022

Sur les prix et la qualité du service public
D'élimination des déchets



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CCQGA EN 2022

- **Nombre d'habitants** : 7825 habitants (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

- **Tonnages collectés sur la collectivité** :

Ordures ménagères : **1933,10 T** en 2022 (baisse de 4,04% par rapport à 2021).

Soit 247 kg par habitant.

Moyenne nationale par habitant : 248 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)*)

Déchets recyclables : **691,008 T** en 2022 (baisse de 1,29 % par rapport à 2021).

Soit 88,28 Kg par habitant en 2022.

Moyenne nationale par habitant : 50 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets*)

Refus : 238,455 T, soit 34,44% des collectes spéciales

Verre : **477,88 T** en 2022 (baisse de 2,71 % par rapport à 2021).

Soit 61,07 kg par habitant en 2022 près du double de la moyenne nationale.

Moyenne nationale par habitant : 32 Kg (*source : SINOE, Enquête nationale ADEME - Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets*).

- **Fréquentation des déchèteries** : Un total de **12 607 visiteurs en 2022**, soit 2,68 % en plus par rapport à 2021 (12 278 visiteurs).

Le présent rapport annuel sur la qualité des prix et du service public d'élimination des déchets concerne l'année 2022, il est présenté par Messieurs Gilles BONSANG Président et Daniel BESSEDE Vice-Président en charge du service de collecte des déchets.

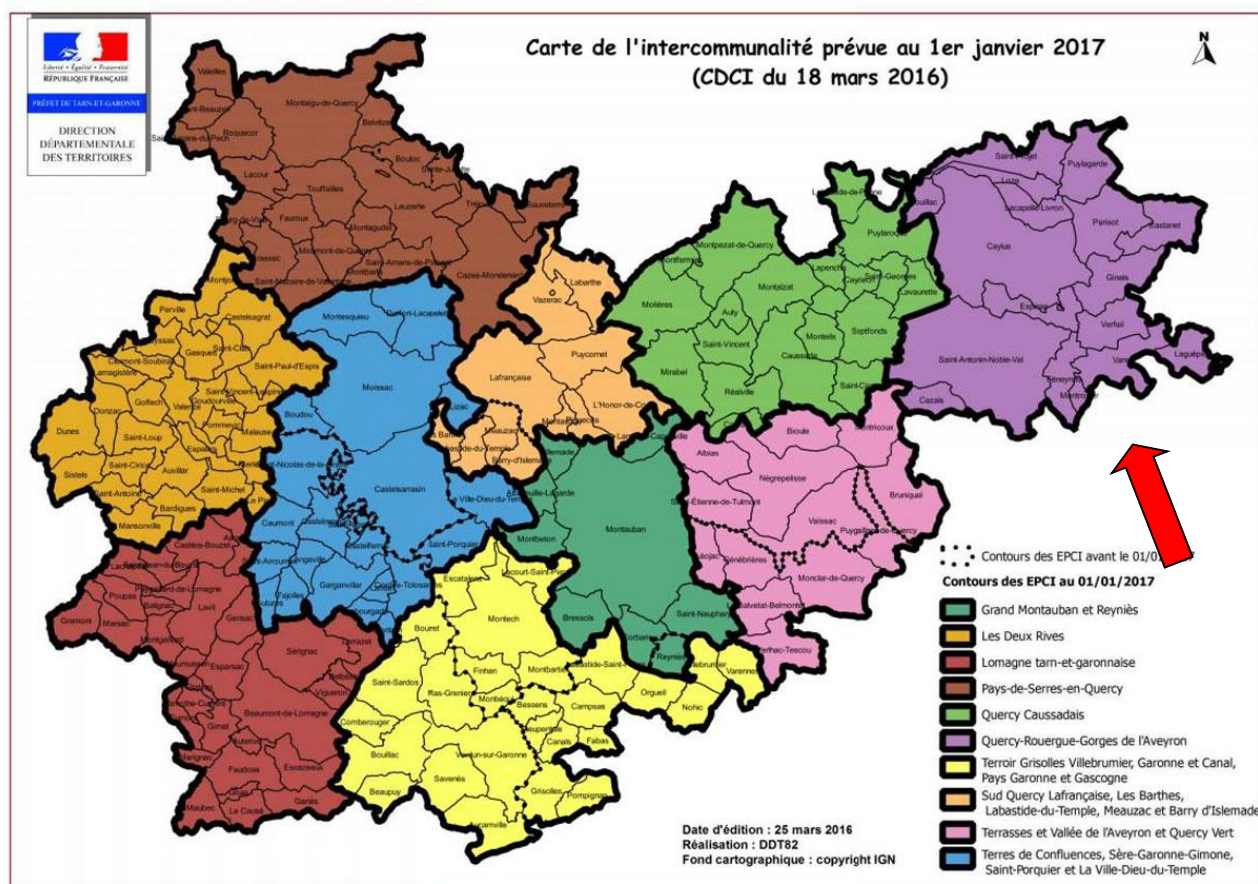
Il a pour objectif de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la CCQRG (Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron) exécute sa mission de service public d'élimination des déchets.

Il sera transmis aux élus représentants des communes du territoire au sein du conseil communautaire de la CCQRG, à la préfecture et tenu à la disposition du public aux sièges technique et administratif de la CCQRG et dans les communes adhérentes.

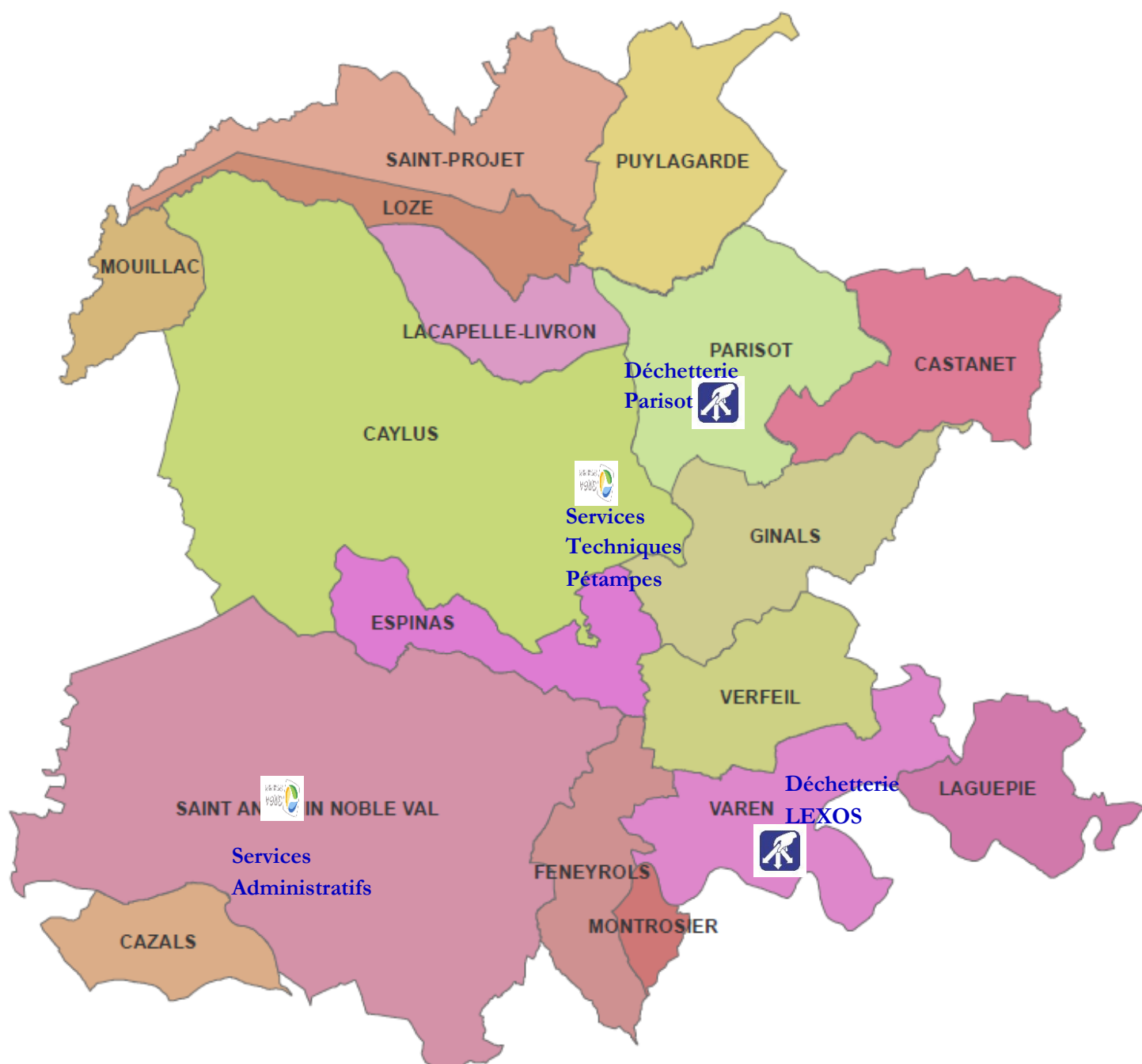
Ce rapport est établi en vertu de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et du décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

I. Présentation du territoire desservi :

La CCQRG est composée de dix-sept communes, seize en Tarn-et-Garonne et une dans le Tarn (MONTROSIER). Elle est située à la pointe nord-est du Département de Tarn-et-Garonne. Elle représente une surface de 462,79 km² soit une densité de population d'environ 17 habitants/km². Située en zone rurale et touristique, elle connaît une forte augmentation de population en saison estivale (plus 35 % environ pour les mois de juin, juillet, août et septembre).



Les 17 communes de la CCQPGA



La CCQPGA compte 7 827 habitants (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

1. Populations desservies par commune (population totale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2020)

En 2022 il n'y a eu ni adhésion ni retrait de commune sur la collectivité qui garde un territoire stable.

Commune	Population totale	Commune	Population totale
CASTANET	290	MONTROSIER	33
CAYLUS	1458	MOUILLAC	99
CAZALS	228	PARISOT	607
ESPINAS	178	PUYLAGARDE	342
FENEYROLS	149	SAINT ANTONIN N.V.	1897
GINALS	213	SAINT PROJET	292
LACAPELLE LIVRON	206	VAREN	669
LAGUEPIE	621	VERFEIL SUR SEYE	398
LOZE	147	TOTAL	7827

2. Répartition des compétences pour la gestion des déchets

Compétences	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages à recycler	Verre	Encombrants en déchetterie	Déchets dangereux en déchetterie
Collecte	CCQRGA	CCQRGA	CCQRGA (prestation de services)	CCQRGA/ Syndicat Départemental 82	CCQRGA/ Syndicat Départemental 82
Transport	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRGA (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82
Traitement	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82	CCQRGA (prestation de services)	Syndicat Départemental 82	Syndicat Départemental 82

3. Principales évolutions du service

- 1988 :** Création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), 5 agents, achat des premiers camions, mise en route du four d'incinération.
- 1997 :** Constitution de la Communauté de Communes (14 communes).
- 2002 :** Rattachement de la commune d'ESPINAS.
Création du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn et Garonne (SDD, Compétences transport et traitement).
- 2003 :** Lancement de la collecte sélective des emballages et des journaux et magazines.
- 2006 :** Mise en route du quai de transfert (SDD).
Démantèlement du four d'incinération.
- 2007 :** Réception des bureaux de Pétampes.
Ouverture des déchetteries de LEXOS-VAREN et de PARISOT.
- 2008 :** Transfert de la compétence déchetterie au SDD.
- 2009 :** Rattachement de la commune de GINALS.
- 2010 :** Rattachement de la commune de MONTROSIER (Tarn).
Arrêt de la collecte des déchets sur le camp militaire.
- 2016 :** Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, suite à l'appel à projet CITEO (Ecoemballages).
- 2023 :** Reprise du service d'enlèvement des encombrants à domicile.

4. Les missions exercées par le service ordures ménagères

4.1 Missions principales :

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur les 17 communes.
- Fonctionnement et entretien des déchetteries de PARISOT et VAREN-LEXOS.
- Aménagement et mise en sécurité d'emplacements de conteneurs situés hors bourgs :
 - **Pour 2020** : ANTONIN N.V (Le Bosc, Parisot)
- Mise en place et suivi des conventions de collecte des déchets pour les commerçants et artisans et terrains de camping au titre de la Redevance Spéciale Ordures Ménagères.
- Communication, information et animation pour la population (particuliers, scolaires, associations, ...) sur les consignes de tri et sur la gestion des déchets en général.
- Enlèvement des encombrants à domicile.

4.2 Missions secondaires :

- Entretien du matériel, des locaux, du site et du parc de véhicules.
- Nettoyage et entretien du parc de conteneurs.
- Surveillance du remplissage des récup 'verre.
- Ramassage des piles (une fois par mois).
- Vente de composteurs individuels.
- Suivi administratif du service (CITEO, SDD, DRIMM, repreneurs des matériaux à recycler...).
- Suivi des tonnages collectés et de la qualité du tri (caractérisations au centre de tri, suivi de tournées).
- Rédaction d'articles, de journaux spécialisés, de plaquettes, de panneaux et d'autocollants informatifs.
- Gestion et facturation des reprises de matériaux à recycler avec les usines de recyclage.
- Etude de faisabilité de nouveaux services.
- Soutien aux autres services (mécanique, réparations diverses...)

II - Organisation du service public

1. LA COLLECTE

La CCQRGA assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de façon séparative selon les flux suivants :

- OM (Ordures Ménagères, bacs gris) collectées en bacs de regroupement.
- EMR + papiers (Emballages Ménagers Recyclables et papiers, également appelés CS pour Collecte sélective) collectés en mélange en bacs de regroupement.
- Verre (emballage en verre uniquement) collecté en apport volontaire
- Déchets collectés en déchetterie (voir détails au chapitre b) Les déchetteries)

1.1) La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

L'ensemble des habitants est concerné par au moins une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et au moins une collecte toutes les deux semaines des emballages à recycler (deux d'ordures ménagères pour les centres-bourgs de CAYLUS, SAINT ANTONIN, LAGUEPIE et PARISOT). En période estivale, les fréquences de ramassage augmentent.

Organisation des collectes

Le choix du nombre de conteneurs et de leur emplacement sur les communes se fait en concertation entre les communes et le service « Ordures Ménagères ». Le nombre d'habitants et la dispersion géographique de l'habitat expliquent les variations de volume alloué par communes.

Depuis janvier 2023 l'organisation du service de collecte a été revue. Pour des raisons de réduction des coûts, les collectes sont désormais effectuées à 2 agents au lieu de 3 par camion (1 chauffeur et 1 ripeur au lieu de 2 ripeurs précédemment). Dans cette configuration le chauffeur doit descendre à chaque emplacement pour aider le ripeur à accrocher le conteneur. Les tournées ont donc dû être allégées et réparties différemment pour palier au surcroît de travail demandé aux chauffeurs. Et ainsi, les 2 ripeurs libérés peuvent s'occuper de d'autres tâches, notamment la gestion des encombrants.

Moyens de collecte :

- 4 BOM (Bennes à Ordures Ménagères) 12 m³ dont 3 cabines basses,

On distingue deux périodes de collecte dans l'année.

	Toute l'année (Hors juillet et août)	Juillet et août
Nb de camions mis à disposition des tournées	2	3
Nb de tournées hebdomadaires	8	15
Durée hebdomadaire en heures par semaine	52h	97h30
Nb d'agents /sem	4	6

Le personnel

L'équipe est à la fin de l'année 2022 composée de 10 agents à temps plein et 2 agents à mi-temps. Elle est placée sous la responsabilité de Damien DECAUNES, responsable du service et du site de Pétampes ainsi que sous celle du Directeur Général des Services Mathieu SIMON. L'élu référent est le Vice-président Daniel BESSEDE chargé des Services Techniques, du service de collecte des déchets et de l'agriculture.

Responsable du Service OM et du site de Pétampes et des déchetteries : Damien DECAUNES

Prévention des déchets : Delphine BRIERE

Responsable du garage et du matériel du SDD : Damien DECAUNES, Daniel JAMMES

Mécanicien : Christophe FEUTRIER

Agent de collecte titulaires du permis poids-lourds : Daniel JAMMES, Claude MARTY, Yves SERENE, Serge FRAUCIEL

Releveurs non titulaires du PL : Jérôme ANDRIEU, Christiane MERCIE, Michel SALAMANCA

Gardien des déchetteries : Guillaume ESPIGAT, Adrien DUBLANCHET

Afin d'assumer le surplus de travail, dû à l'augmentation estivale du nombre de tournée, ainsi qu'au congés estivaux et de fin d'année, nous avons eu recours à l'embauche ponctuelle de 6 saisonniers supplémentaires du 1^{er} juillet au 31 août.

Les locaux :

Ils se situent à Pétampes, sur la commune de CAYLUS, sur le site de l'ancien four d'incinération. Les locaux actuels sont en service depuis le mois de mars 2007.

Ils sont composés :

- d'un garage avec 5 travées pour le parking des véhicules de service,
- d'un atelier pour les réparations diverses,
- une armoire de stockage des produits dangereux (produits de nettoyage et d'entretien du matériel roulant et du parc de conteneurs),
- d'une aire de lavage des camions,
- d'un quai de transfert des déchets composé de 5 bennes (3 bennes pour les ordures ménagères et 2 bennes pour les déchets recyclables),
- des bureaux des Services Techniques (SPANC, Service Ordures Ménagères, Service Chemin et Service Rivière, Service Voirie et service hygiène et sécurité),
- de deux vestiaires (hommes, femmes), de douches pour les agents et d'une salle de repas/réunions.

Les véhicules et leurs utilisations :

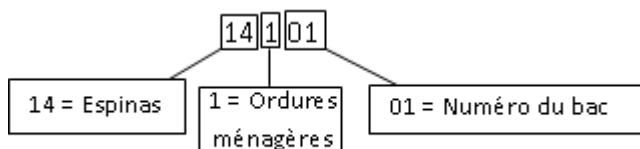
- **1 fourgon** de marque CITROËN type **Boxer** : Pour les différentes missions du SOM (communication, réunions, entretien des conteneurs, suivi du remplissage des récup' verre, caractérisations, déplacements divers de personnels) mais aussi des autres services.
- **1 VL Poly-bennes** de marque RENAULT type MaxiTy: pour la mise en place des emplacements de conteneurs, le lavage, l'entretien et le remplacement des conteneurs, les déplacements divers de matériels.
- **4 BOM de 19 tonnes, 3** cabines basses de marque MERCEDES (année 2013), VOLVO (année 2009) et Scania (2022) **pour la collecte des ordures ménagères.**
- **1 chargeur télescopique** de marque MERLO pour le nettoyage du quai de transfert et le tassement des bennes, mis à disposition par le Syndicat Départemental des Déchets.

Le parc de conteneurs :

La collecte de l'ensemble des ordures est effectuée en points de regroupement sur la totalité du territoire, pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Le verre est collecté en apport volontaire.

Chaque bac (ordures ménagères et collecte sélective) ou colonne à verre est identifié par un numéro qui permet de repérer sa commune d'implantation, son emplacement et son numéro propre.

Exemple de numérotation de conteneur : bac N° 14 101



1.2 La collecte du verre en apport volontaire

La CCQARGA gère un parc de 81 récup' verre répartis sur l'ensemble de son territoire. La collecte du verre est effectuée en prestation de service par la société MINERIS, 2 rue du Saut du Sabo 81 160 SAINT JUERY.

Les fréquences de ramassage du verre sont définies par la société MINERIS (suivi du remplissage par un logiciel de gestion) afin d'éviter les débordements.

La CCQARGA peut, en cas de besoins ponctuels (débordements, fêtes), interférer dans le planning établi.

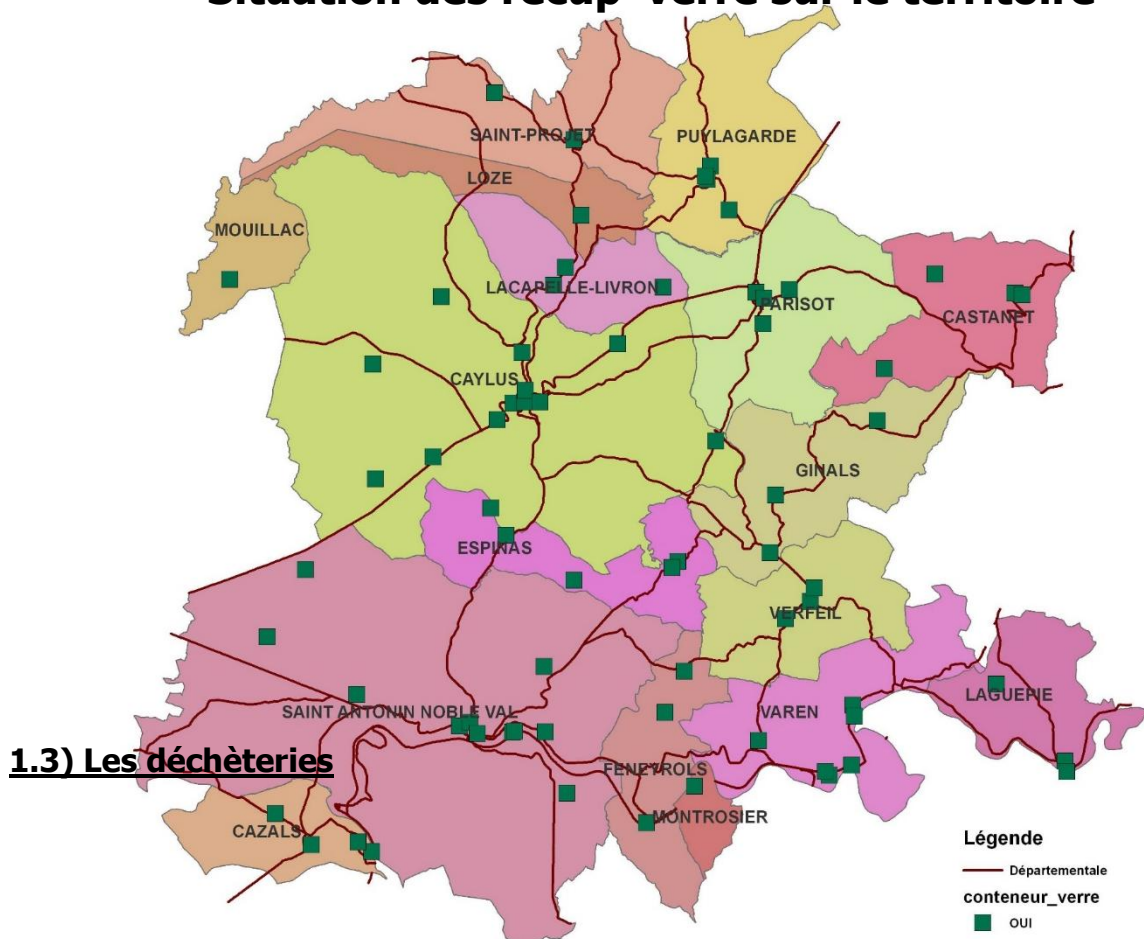
Les agents du SOM se chargent des réparations ou changements éventuels de récup 'verre.

La Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA, 81) assure le traitement du verre par fonte et recyclage.

Les récup'verre :

Communes	Récup'verre
Castanet	4
Caylus	13
Cazals	4
Espinas	5
Feneyrols	3
Ginals	3
Lacapelle Livron	3
Laguepie	4
Loze	1
Montrosier	1
Mouillac	1
Parisot	7
Puylagarde	4
St Projet	2
St Antonin N,V	16
Varen	7
Verfeil/Seye	3
Total	81

Situation des récup' verre sur le territoire



La CCQREGA met deux déchèteries à la disposition de ses administrés, une sur la commune de **VAREN lieu-dit LEXOS** et une sur la commune de **PARISOT**.

Depuis janvier 2008, la « compétence déchèterie » a été transférée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS (SDD) DE TARN ET GARONNE.

Chacune des deux déchèteries comprend un équipement quasi similaire et reçoit les mêmes types de déchets :

- déchets verts (végétaux destinés au compostage, benne de 30 m³)
- cartons (benne de 30 m³)
- encombrants non ferreux (plaques de plâtre, plastiques, laine de verre, céramique...) (benne de 30 m³)
- encombrants ferreux (benne de 30 m³)
- gravats (pierre, tuile, béton non armé, sable, terre... (benne de 8 m³)
- une benne pour la récupération des meubles.
- une benne de 30 m³ : pneus
- une benne plastique dure (à Lexos et prochainement à Parisot)
- une benne placo (à Lexos et prochainement à Parisot)
- huiles végétales (2 fûts de 200 l) et les huiles de vidange (1 conteneur de 1000 l).
- un conteneur verre
- un conteneur dans chaque déchèterie pour le réemploi.

Une armoire spécifique qui contient les déchets ménagers spéciaux (DMS) et déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) : ce sont les déchets de soins à risques infectieux (DASRI), acides, bases, solvants, pâteux, phytosanitaires, comburants, filtres à huile, néons, piles et accumulateurs, bombes aérosol et produits non identifiés.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : 2 à 3 caissettes grillagées (CG) pour les écrans, 2 à 3 CG pour les petits électroménagers, stockage au sol des gros électroménagers.

Des points de récupération pour les piles, les batteries, les cartouches d'encre, les ampoules ; les dosettes Nespresso, les meubles et objets pour La Récup'rie de Lexos et une borne « LE RELAIS » pour les vêtements et textiles.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

Lexos-Varen : Mardi, Mercredi, vendredi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Parisot : Mardi, Mercredi, Jeudi et samedi : 9h -12h /13h – 16h30.

Fréquentation des particuliers : 12 607 visiteurs en 2022 (12 278 passages en 2021)

Fréquentation et principaux dépôts de la déchèterie de Parisot

6 071 passages de particuliers ont été enregistrés en 2022.

Fréquentation et principaux dépôts de la déchèterie de Lexos-Varen

6 536 passages de particuliers ont été enregistrés en 2022.

Tonnages collectés en déchèterie

Tous déchets confondus 1 779.6 tonnes ont été déposées dans les déchèteries par les particuliers et les professionnels soit un tonnage en baisse de 15,34 % par rapport à 2021 (2 102 tonnes).

Les apports peuvent être déclinés en trois catégories ci-dessous :

1/ Les gravats : 422,55 tonnes de gravats ont été évacuées.

2/ Les tonnages valorisés ou recyclés : tonnes de déchets ont été orientées vers des filières de valorisation ou de recyclage, soit % des apports (hors gravats), décomposé comme suit :

- 218,40 tonnes de déchets verts transformés en compost pour amendement agricole
- 344,38 tonnes d'éléments d'ameublement
- 123,20 tonnes de ferrailles recyclées
- 115,33 tonnes de produits électriques et électroniques démantelés et recyclés
- 32,48 tonnes de cartons recyclés en papeterie
- tonnes de textiles et chaussures réemployés ou transformés en produits d'essuyage
- 2,25 tonnes d'huile moteur régénérée en huile minérale.

3/ Les tonnages non valorisés : 448,91 tonnes de déchets non valorisables ont été traitées (737 tonnes en 2021) soit :

427,16 tonnes d'encombrants mis en site de stockage des déchets non dangereux (-39 % par rapport à 2021).

21,81 tonnes de déchets diffus spécifiques (déchets dangereux) regroupés et détruits en incinération industrielle (avec une part de valorisation des ferrailles ou sous forme de combustible).

4/ Autres déchets

Parmi les autres déchets collectés, on retrouve 27 T de palettes, 27,16 T de plâtre, 12,06 T de plastiques durs, 2,42 T de batteries, 2,3 T de piles, 0,619 T d'huile végétale, 0,34 T de capsules et 0,1 T de cartouches.

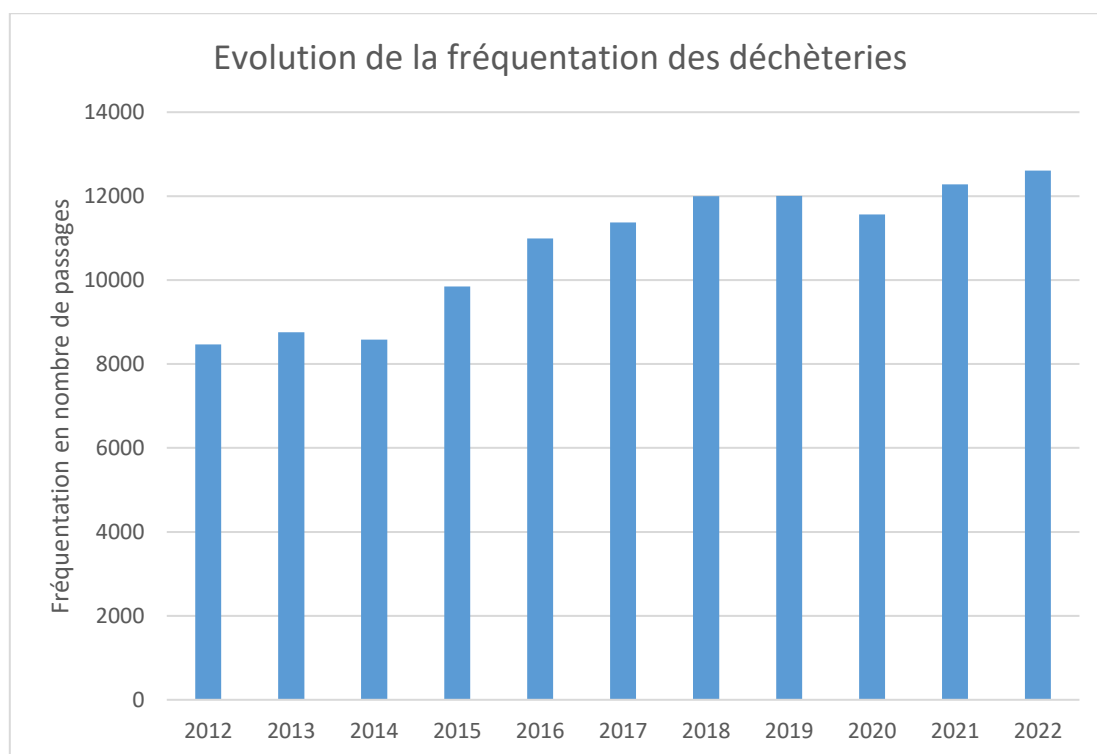
1.4) Les Eco-organismes (conventions)

- DASTRI. Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.A.S.R.I.P.A.T. (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement). La collecte et le traitement (incinération) des DASRI des particuliers (uniquement) collectés en déchèterie sont pris en charge par DASTRI.
- ECO-DDS. Cet éco-organisme a en charge la gestion des D.D.S. (Déchets Diffus Spécifiques). Les déchets déposés dans les déchèteries peuvent être collectés par ECO-DDS sous réserve de leurs natures, leurs volumes ou leurs poids. Les déchets diffus des professionnels sont exclus. Dorénavant, deux flux et deux contrats sont dédiés aux D.D.S. Pour information, compte tenu d'un défaut de ré-agrément début 2019, cet organisme n'a plus été en mesure d'assurer l'enlèvement de ce type de déchets jusqu'au 10 mars 2019. Un coût de traitement a donc été généré.
- ECO-MOBILIER. Cet éco-organisme a été créé pour le tri et le recyclage des Déchets d'Eléments d'Ameublement (D.E.A.). Le développement territorial d'Eco-Mobilier est planifié sur 5 années à compter de 2014, 20% du tonnage d'encombrants devrait ainsi être détourné vers cette filière D.E.A. . La déchèterie de Varen-Lexos est dotée d'une benne D.E.A. depuis septembre 2015 et celle de Parisot depuis septembre 2018. En 2021, ces déchèteries ont été dotées de sacs spécifiques pour stocker couettes et oreillers qui rentrent également dans cette filière.
- ECOSYSTEM. Cet éco-organisme organise la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers. –
- ECOLOGIC. Cet éco-organisme est une entreprise à but non lucratif investie par l'Etat d'une mission d'utilité publique consistant à gérer la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE). Pour ce faire, elle se charge de collecter, dépolluer et valoriser les

DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité. 5 - ALIAPUR Acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés,

- ALIAPUR. C'est une société créée en 2003 dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Elle fonctionne comme un éco-organisme en exécutant une mission d'intérêt général définie par décret et inscrite dans le Code de l'Environnement.
- COREPILE. Cet éco-organisme sous Agrément d'Etat assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).
- ECO-TLC. Cet éco-organisme a été créé pour favoriser la récupération et valorisation des Textiles, du Linge de maison et des Chaussures (TLC) usagés, pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles dans le respect des piliers du développement durable.

1. 5) Evolution des déchèteries



2. LE TRAITEMENT des ordures ménagères et des déchets recyclables

Une fois collectés par nos services, les ordures ménagères et les déchets recyclables transitent par le quai de transfert des déchets ménagers du Syndicat Départemental des Déchets (SDD). Le quai est fonctionnel depuis le 15 mars 2006 sur le site des Services Techniques de Pétampes (CAYLUS).

Les camions de collecte vident directement les déchets par gravité dans des bennes appartenant au SDD. Les bennes sont ensuite acheminées par gros porteurs jusqu'à la DRIMM (Montech 82).



Quai de transfert à Pétampes



Vidage du camion de collecte sélective

2.1) Les ordures ménagères :

Elles sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de la DRIMM à MONTECH (82).



Centre de Stockage des Déchets Ultimes avec valorisation énergétique, Alvéoles en cours de fabrication puis de remplissage (DRIMM, Montech 82). Alvéoles de Stockage des Déchets Ultimes en cours de construction.

2.2) Les déchets recyclables :

Les Emballages et papiers triés, collectés en mélange et en vrac, sont acheminés vers le centre de tri de la DRIMM à MONTECH. Chaque déchet est ainsi trié en fonction de sa matière puis recyclé dans les usines de recyclage. La collectivité est sous contrat avec l'Eco Organisme CITEO (anciennement ECOEMBALLAGES) pour une aide technique et financière concernant le flux de déchets à recycler.

Nature des déchets	Nom du repreneur (usine de recyclage)
Emballages en acier	ARCELOR Mittal
Emballages en aluminium	AFFIMET

Emballages en plastique	VALORPLAST
Cartons	REVIPAC
Briques alimentaires	REVIPAC
Papiers (tous les papiers de plus de 5cm de côté (journaux, revues, magazines, brouillons, courrier, enveloppes...))	Papeterie de Bègles
Emballages en verre (pots, bouteilles et bocaux)	VOA Albi

Depuis le mois de janvier 2016 nous sommes une collectivité pilote pour l'extension des consignes de tri à tous les emballages. Ce qui veut dire que tous nos emballages plastiques sont maintenant recyclés et/ou valorisés. C'est le Projet porté par Citéo sur l'ensemble du département 82.

En pratique

Les consignes en QRGa remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

- 1/ C'est un emballage* ou un papier ? Déposez-le dans le bac de couleur jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez toujours vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).

Dans le bac jaune : tous les papiers (de plus de 5cm de côté), les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires et **tous les emballages* en plastique, sans exception !**

*Qu'est-ce qu'un emballage : Un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation. **C'est le contenant ou le support d'un produit destiné à la consommation. Un emballage permet à son contenu d'être protégé durant son transport mais aussi d'être mieux conservé, il est destiné à être jeté après consommation du produit.**

Quelques exemples : Dans le bac jaune : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Désormais, plus de doute tous les emballages se trient.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



PAPERS, EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

+ NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE *



EMBALLAGES
EN METAL

* En fonction de leur nature et de leur volume, les autres plastiques doivent être mis dans les bacs gris ou en déchetterie

Votre collectivité s'engage avec Eco Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

0563657789 - www.cc-qrga.fr

#SUIVEZMOI
SUR ECOMBALLAGES.FR



2.3) LE TRAITEMENT du verre

La totalité du verre collectée en QRGA a été livrée aux établissements Briane à ALBI, qui ont procédé à un premier tri. Le verre a ensuite été recyclé par la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

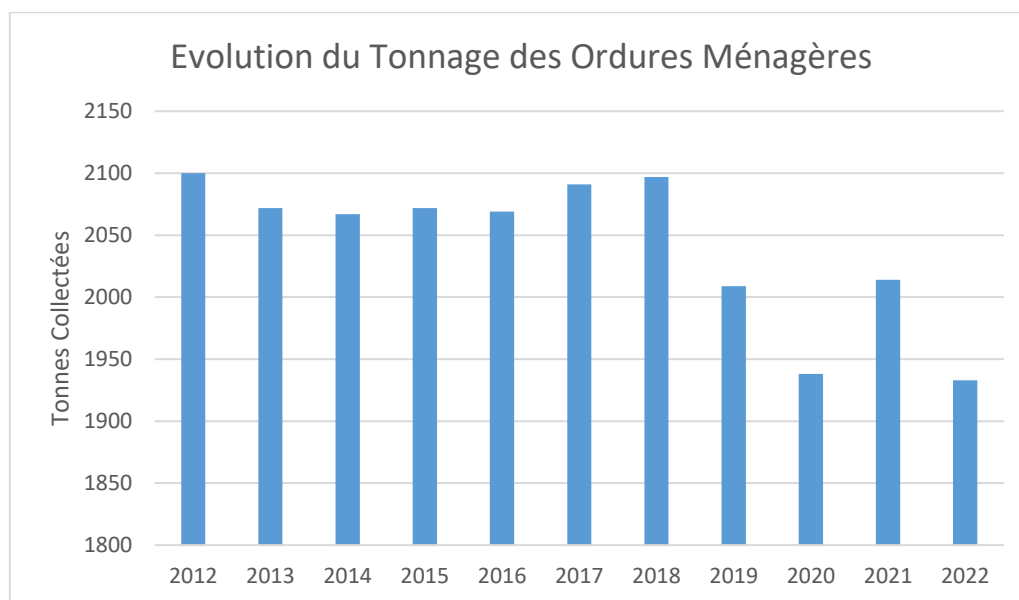
III. Indicateurs techniques

3.1) Ordures Ménagères (OM) :

En 2022 le tonnage collecté d'ordures ménagères est de 1 933,1 T contre 2 014,46 T en 2021, soit une baisse de 4,04 %.

Soit 246,9 kg par habitant.

Evolution des tonnages d'OM enfouis



Le graphique ci-dessus présente l'évolution poids d'ordures ménagères collectées (en tonnes).

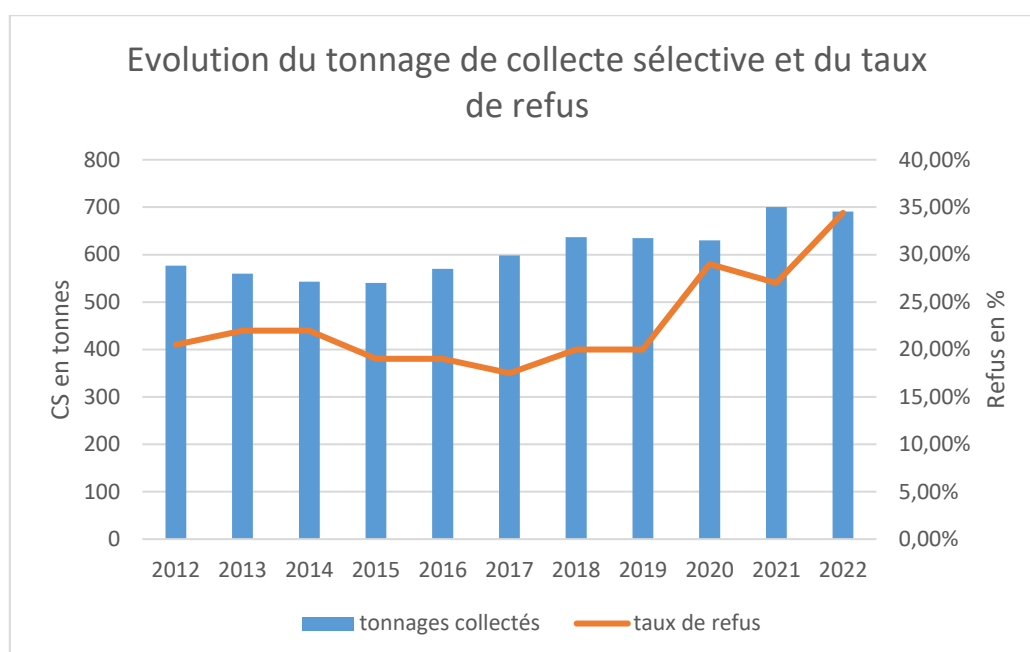
a) La Collecte sélective (CS)

En 2022 nous avons collecté 691,008 Tonnes de déchets triés, une baisse de 1,29 % par rapport à 2021 (700,04 Tonnes).

Ce tonnage représente 88,28 kg de CS par habitant en 2022 (contre 89,43 kg en 2021).

Moyenne nationale par habitant : 50 kg (source : SINOE, Enquête nationale ADEME Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets)

Evolution des tonnages de CS recyclés et des refus de tri enfouis.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution du poids de déchets triés (en tonnes) ainsi que celle du pourcentage de refus en %.

b) Les refus de tri

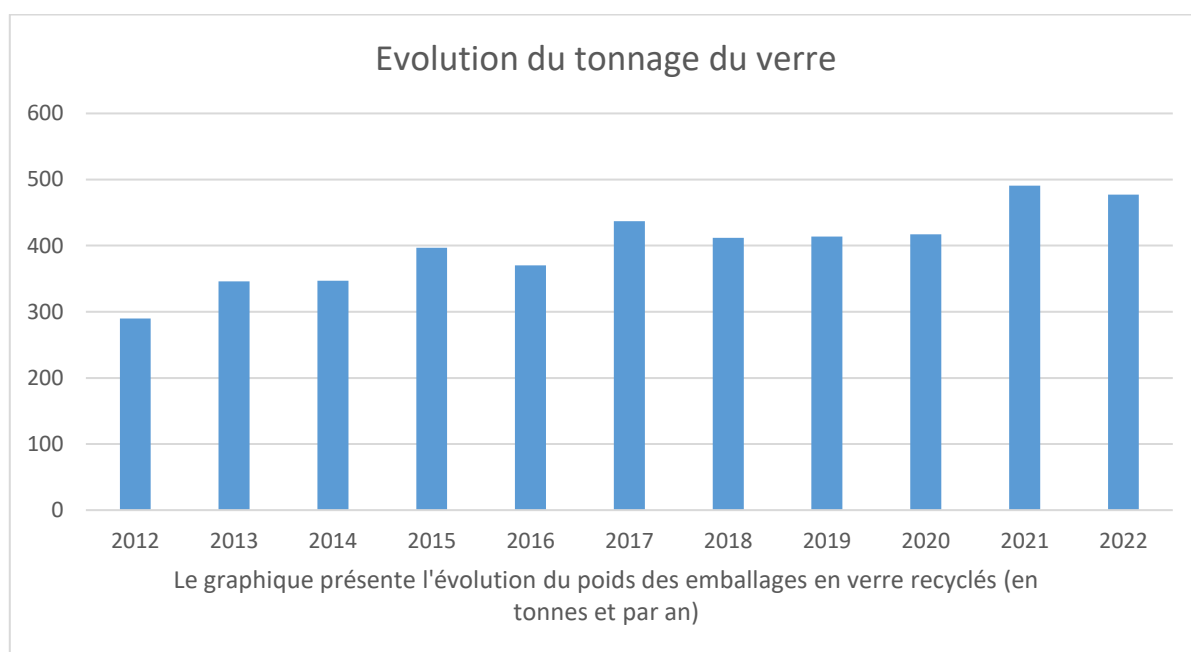
Ce sont les déchets NON RECYCLABLES ou souillés déposés par erreur dans les bacs jaunes (exemples : sacs noirs d'ordures ménagères, seringues, films plastiques, déchets alimentaires, bidon de pétrole...). Ils doivent être séparés manuellement par les employés du centre de tri et sont ensuite envoyés vers le centre d'enfouissement avec les ordures ménagères ou vers des filières spécialisées (exemples : déchets de soins, aiguilles, seringues...).

Le taux de refus est de 34,44 % en 2022, soit 238,455 T.

c) Le verre :

Nous avons collecté 477,88 T de verre, légère baisse de 2,71%.

Nous passons de 61,07 kg par habitant en 2022, près du double par rapport à la moyenne nationale.



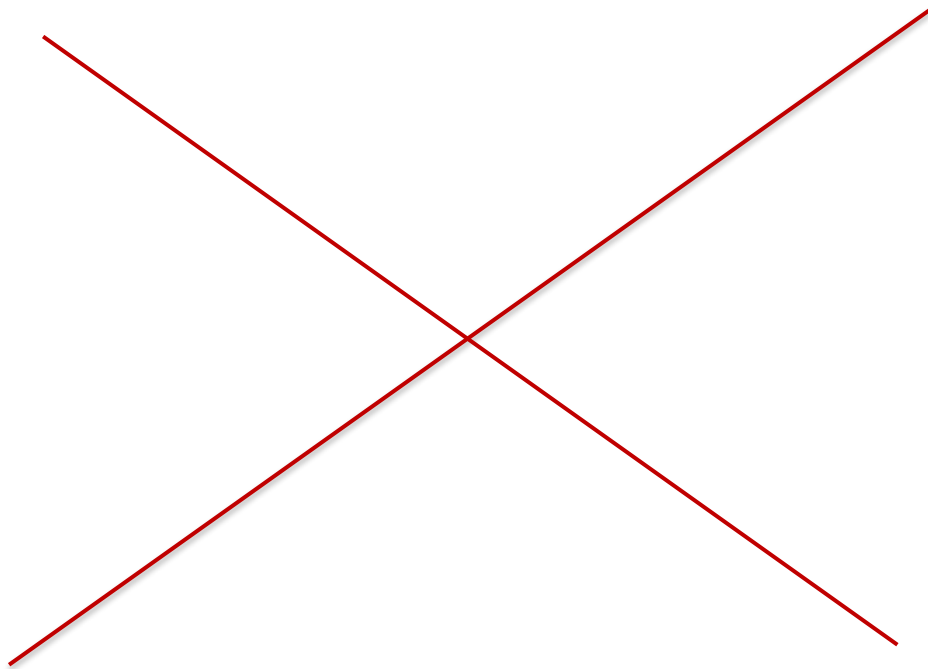
Consignes de tri du verre :



Seul le verre d'emballage est recyclable

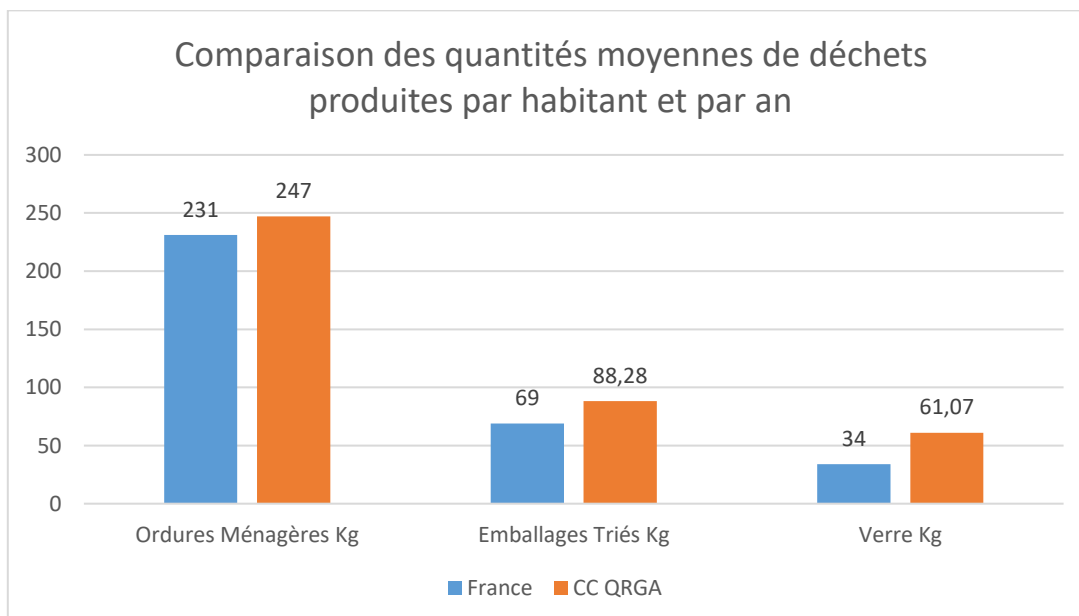
Pots, bouteilles et bocaux

Sont interdits :





Comparaison des Répartitions des déchets en kg par habitant CCQGA/NATIONALE



d) Les piles :

Chaque commune est équipée d'au moins un récup 'piles (2 à 3 pour les plus grandes). Les piles peuvent également être déposées dans les déchetteries de PARISOT et LEXOS et dans les différents commerces du territoire qui vendent des piles. Les piles ainsi déposées sont ramassées par les agents de la CCQREGA et transférées en déchèterie avant recyclage.



e) Les textiles

Les textiles usagés sont récupérés par LE RELAIS 82. Les textiles (vêtements, chaussures, accessoires de maroquinerie ou linge de maison) sont déposés dans des bornes réparties sur le territoire.

f) Le compostage individuel :

Depuis le mois d'octobre 2008, le service assure la promotion du compostage domestique pour diminuer les ordures à collecter, à transporter et à traiter. Afin de faciliter l'accès de cette pratique aux habitants, la CCQREGA propose la vente de composteurs individuels à tarifs préférentiels (grâce aux aides financières de l'ADEME, du Conseil Général et de la CCQREGA).

Depuis la mise en place de cette opération (octobre 2008) environ 600 foyers ont été équipés de composteurs, ce qui représente un peu plus de 10 % des foyers du territoire.

En 2022, 91 composteurs individuels ont été vendus (46 à des particuliers et 45 à des mairies pour les donner à leurs habitants).

Une participation financière de 17,00 € permet aux usagers d'obtenir un kit de compostage complet. Une offre exceptionnelle à 5€ a été proposée au deuxième semestre 2022.



IV. Les coûts du service

Coûts du service à la tonne et par habitant.

Chaque année nous présentons les coûts du service rapporté à la tonne de déchets collectés puis rapportés à l'habitant. Ces coûts sont principalement destinés à nous comparer aux autres collectivités.

Cette année notre présentation évolue. En effet l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) nous a sollicité pour mettre en place un outil appelé « matrice de calcul des coûts » qui devrait nous permettre de nous comparer plus justement aux autres collectivités.

Ainsi, à terme, toutes les collectivités auront le même mode de calcul. La mise en place de ce dispositif est à l'étude et nous présenterons les premiers résultats consolidés dans le prochain rapport annuel.

Bilan financier 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses	CA 2022	Recettes	CA 2022
Carburants	72 622,41	Remboursement frais de personnel	66 243,59
Autres achats	21 864,66	TEOM	1 237 497,00
Collecte verre	29 085,57	Redevance spéciale	44 251,39
Entretien matériel roulant	13 664,09	Autres services	505,00
Formation personnels	2 795,50	Subventions Eco-organismes	211 448,12
Assurances	3 311,44	Produits exceptionnels	3 740,16
Autre entretien maintenance	1 462,76	Produits immobilisés (travaux régie)	0
Autres services extérieurs	3 201,35		
Impôts et taxes	404,00		
Personnels	509 433,49		
Contribution SDD	728 698,97		
Amortissements	73 810,87		
Autres dépenses	0		
TOTAL	1 460 355,11		1 563 685,26

Section d'investissement			
Dépenses	CA 2022	Recettes	CA 2022
Travaux sur bâtiments	11 968,66	FCTVA	0
Matériel de bureau, mobilier	2 458,80	Emprunt	200 000,00
Matériel roulant	10 414,76		
Autres achats y compris conteneurs, recup' verre	29 915,74	Amortissements	73 810,87
Amortissements	3 435,00		
TOTAL	58 192,96	TOTAL	273 810,87

La CCQPGA, a choisi en 2022 de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en le maintenant 15,53 %.

Avec l'augmentation du coût du carburant, les résultats du service ont dégagé sur l'année 2022 un excédent de fonctionnement de 103 330,15 € (153 126,93 € en 2021).

La section investissement pour l'année 2022 présente un excédent de 215 617,91 €. Nous avons contracté un emprunt de 200 000 € pour payer le camion, l'excédent réalisé permettra de couvrir le reste à charge de la commune de communes.

V. Communication

Animations scolaires

En novembre 2022, nous avons rencontré l'école de Parisot, les enseignants et le personnel de cantine. L'école est maintenant en lien avec le Syndicat Départemental des Déchets pour des visites au centre d'enfouissement et à la déchèterie de Parisot.

Animations diverses

En juillet 2022, nous avons participé aux journées portes ouvertes à l'Eco hameau de Verfeil sur Seye en proposant un atelier avec 12 participants sur le thème du compostage.



Lors de la manifestation des Jardins de Noble Val d'octobre 2022, nous avons tenu un stand pour informer sur le compostage, nous avons pu échanger avec une cinquantaine de personnes.



Durant le dernier trimestre 2022, nous avons créé une page dédiée au compostage sur le site internet du QRGa ainsi que des articles parus sur la Gazette.

Enfin, avec le SDD 82, nous avons co-écrit le contenu pour la réalisation d'un guide du compostage, disponible fin janvier 2023. Ce guide reprend les bonnes pratiques pour le compostage et les consignes de tri.